

AR PREFECTURE

006-210601597-20180711-07_11_07_2018-DE
Regu le 16/07/2018

Acte rendu exécutoire après dépôt
En préfecture du
Et publication en mairie du

16/7/18
16/7/18-



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ARRONDISSEMENT DE NICE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2018 À 18H00

L'an deux mille dix-huit, le onze juillet, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire.

Étaient Présents : Monsieur André BEZZINA Madame Catherine BARRAJA, Madame Joëlle BRAVETTI, Madame Pasquale HATTEMBERG, Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI, Madame Juliana CHICHMANIAN, Monsieur Jean-Louis BAUCHET, Madame Christiane FROUTÉ, Monsieur André BIANCHERI, Monsieur Bernard REBUFFEL, Madame Monique LAUGIER, Madame Gisèle AMEDEO, Madame Claudine KHOKHLOV, Monsieur Joseph COSENTINO, Monsieur Robert BOJANOVICH, Monsieur Régis BELLI, Monsieur Richard CONTE, Madame Patricia DEGUS,

Conseillers
Municipaux en
exercice : 29

Présents : 19

Votants : 24

Absents avec procuration

Monsieur Jean-Paul GEAY donne procuration à Madame Pasquale HATTEMBERG
Madame Isabelle PALAZZOLI donne procuration à Madame Juliana CHICHMANIAN
Madame Anne RAINAUD donne procuration à Monsieur André BIANCHERI
Monsieur Jean-François GIAUME donne procuration à Monsieur Robert BOJANOVICH
Monsieur Florian VIALLA donne procuration à Madame Joëlle BRAVETTI

Absents excusés :

- Madame Marie ADAMO-BRONSONE
- Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN
- Madame Christine PETRUCCELLI
- Monsieur Cédric CIRASA
- Madame Marie-Paule ZANOTTI

Monsieur Régis BELLI est élu secrétaire de séance.

**7/ OBJET : CONTRAT DE CO-RÉALISATION- SOIRÉES MUSICALES
DE LA CITADELLE – 24-25 AOÛT 2018**

Madame Monique LAUGIER, Conseillère Municipale, expose à ses collègues

Dans le cadre de la programmation musicale de l'été 2018, la commune a souhaité présenter en parallèle des concerts classiques donnés par des artistes de renom, de jeunes talents qui se produiront au cours de soirées récitals organisées à l'auditorium les 24 et 25 août 2018.

~~Dans cette perspective,~~ il a été envisagé un partenariat avec l'Association PianoNovo organisatrice de ces soirées qui accueilleront le jeune violoniste Roman Rechetkine, accompagné au piano par Olivier Korber et Axel Trolése, pianiste italien de 21 ans, parmi les plus brillants de son pays.

Cette collaboration prendrait la forme d'un contrat de coréalisation dont le projet était annexé à l'ordre du jour et dont les principales dispositions sont les suivantes :

ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE « CO-REALISATEUR »

- Mise à disposition de l'auditorium de la citadelle les 24 et 25 août : 1530 €
- Hébergement des 3 artistes (2 nuits) 660 €
- Restauration des 3 artistes 180 €
- Agent de sécurité (SIAP) 300 €
- Frais de communication..... 600 €
- Présence d'un agent pour la régie lumière

La contribution de la commune dans le cadre de cette collaboration est estimée à **3570,00 euros**.

ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION « PianoNovo PRODUCTEUR »

- Application et respect du règlement des salles, locaux et lieux publics du 28 mai 2014.
- Responsabilité artistique de la représentation.
- Prise en charge de tous les frais liés à la production du spectacle (cachet et indemnités des artistes et agent, transport, frais d'hébergement, de restauration et commission d'agents, location de matériel,
- Prise en charge du règlement des droits d'auteur (SACEM ou autres droits d'auteur) et des taxes fiscales et parafiscales afférentes au concert (TVA ou autres).
- Prise en charge de la billetterie et tenue le soir des spectacles
- Prix des billets fixé à :

20€ par concert ou 30 € billet groupé 2 concerts

La contribution du Producteur dans le cadre de ce partenariat est estimée à **11037€**

CONDITIONS FINANCIERES.

Les dépenses prévisionnelles de ces spectacles à la charge des co-contractants s'élèvent à **14 607 €**.

La commune- « Co-réalisateur » contribuera à concurrence de 3570 € correspondant à 24 % des charges (mise à disposition des lieux, autres).

L'association « PianoNovo Producteur » contribuera à concurrence de 11 037 € soit 76% des dépenses de production.

Le partage des recettes de la billetterie se fera de la manière suivante :

24 % au profit du co- réalisateur

76% au profit du Producteur

Elle leur demande de se prononcer pour :

- Décider la conclusion d'un contrat de coréalisation avec l'Association PianoNovo pour l'organisation dans le cadre des soirées musicales de la citadelle de 2 concerts les 24 et 25 août 2018 selon les dispositions figurant au contrat dont le projet était annexé à l'ordre du jour.
- Autoriser Monsieur le maire à signer ledit contrat.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré à l'unanimité
ADOPTE



Le Maire,

Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives

